



# SYNTÈSE SUR LES RESSOURCES RÉSIDENTIELLES

## Ce que nous révèle la Plateforme de revendications

*« Un besoin non comblé est un droit bafoué ! »*

### CE QU'ON NOUS A DIT

« La famille souhaite que l'enfant quitte la maison avant que les parents décèdent. Ne veut pas que la fratrie compense... Qui va prendre soin de l'enfant aussi bien que les parents? »

« Je souhaiterais un appartement supervisé 24/7 ou un milieu familial avec encadrement et avoir accès à divers services à proximité ».

« Il n'existe pas de ressources d'hébergement de longue durée pour les jeunes adultes »

« J'habite un grand bungalow dont les accès deviennent de plus en plus difficiles à négocier. Je considère être trop jeune pour me placer en hébergement. Quels sont mes choix? »

« Perte du domicile par incapacité de payer les frais d'adaptation »

### CE QUI EST DÉMONTRÉ

93% des répondants vivent à domicile soit avec la famille naturelle, ou en couple ou seule.

7% En RI ou RTF; 1% en appartement supervisé et 1 % en CHSLD

64% des familles se demandent ce qu'il adviendra de la relève lorsqu'elles ne seront plus en mesure d'assumer le quotidien?

28 % des répondants sont en attente d'un milieu d'hébergement.

26% des répondants mentionnent que les coûts reliés à l'habitation sont trop élevés.

44% des répondants sont en attente d'un logement subventionné, soit en attente d'un logement accessible ou soit en attente de subventions ou d'aides techniques pour adapter leur domicile.

### LE SONDEAGE INDIQUE QUE...

- ✓ Plusieurs personnes handicapées attendent encore plusieurs mois et même plusieurs années, avant d'avoir une place dans une ressource résidentielle du réseau de la santé et des services sociaux ou une adaptation de leur domicile.

### Reflet de la grande réalité des familles :

- « Nous prévoyons commencer les démarches pour offrir à notre enfant un milieu de vie agréable afin qu'il se sente autonome. Nous ne savons pas vraiment à qui s'adresser et si cela peut être possible. Cela est très insécurisant ! »
- « ... quel soutien mon enfant va-t-il avoir à l'avenir? Rien n'apparaît moins clair! ».



# VOS DROITS

## SAVIEZ-VOUS QUE :

**Le Cadre de référence du ministère de la santé et des services sociaux pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (2017).** Les différents services doivent être accessibles au moment approprié, pour un véritable continuum, qui visent le développement de la personne lui permettant d'avoir une autonomie fonctionnelle optimale dans les domaines suivants : développement de l'autonomie personnelle, résidentielle, sociale, scolaire et professionnelle. [http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-824-04W\\_accessible.pdf](http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-824-04W_accessible.pdf)

---

**Le cadre de référence sur les ressources intermédiaires et les ressources de type familial, (RI-RTF) 2016.** Il s'adresse principalement aux établissements, mais il concerne toutes les ressources et toutes les clientèles. Il présente les lignes directrices qui guident les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux pour offrir une prestation de services de qualité aux usagers.  
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-801-01W.pdf>

---

**Le plan des engagements gouvernementaux 2015-19 (PGMO)** visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Engagements 56-57 et 59 de la SHQ et du RSSS : intensifier la réalisation de projets de logements autonomes, avec ou sans soutien; favoriser l'accès au programme Accès Logis Québec aux personnes handicapées et favoriser l'adaptation de logements et l'accessibilité des immeubles à loyer modique.

[https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre\\_documentaire/Documents\\_administratifs/PlanEngGouv2015-2019.pdf](https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Documents_administratifs/PlanEngGouv2015-2019.pdf)

---

## NOUS REVENDIQUONS

Que les CISSS de la Montérégie offre aux personnes handicapées la possibilité de se loger adéquatement selon leurs besoins spécifiques dans un lieu librement choisi et correspondant à leur projet de vie.

Que les CISSS de la Montérégie développent des ressources alternatives diversifiées et de logements supervisés avec ou sans soutien, en réponse aux besoins des personnes handicapées et à proximité de leurs familles.

Que les CISSS de la Montérégie développent des alternatives à l'hébergement en CHSLD pour les personnes handicapées de moins de 65 ans en tenant compte qu'elles sont en quête d'autonomie et non en perte d'autonomie.

Que les municipalités de la Montérégie abolissent les tarifs relatifs à l'acquisition des certificats requis dans le cadre d'un projet d'adaptation des domiciles et que ce soit reconnu comme une mesure d'accommodement.

Que les décideurs (SHQ-CISSS-municipalités-promoteurs) intensifient le développement de nouveaux projets d'habitations communautaires et sociales (coopératives, HLM, OBNL) universellement accessibles.

Que les décideurs favorisent l'accès à des logements et immeubles adaptés à prix modique.

# S'unir pour agir